

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt cinq du mois de mai à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni Espace Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

15 JUIN 2023

Déposée en
Préfecture le

14 JUIN 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Jacques ARCHINARD à Gilles VIVIAN, François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Christel CASSET à Gilles ARDIN, Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR, Chantale FARMER à Marion LAFARIE, Fabien GERY à Benjamin MARIAS, Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Christian ROPHILLE à Christian ANSELME, Yannis SAUTY à Pierre GEAY, Guillaume TATU à Pierre-Louis MASSEIN

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Noëlle DELORME, Frédérique KHAMMAR, Christophe PONCET

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20230525-11893-DE-1-1
en date du 14/06/23 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-134

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Denis DUPERTHUY, rapporteur

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 011	Charges à caractère général	8 475 888,34	8 566 493,43
	Chap 012	Charges de personnel	36 302 709,34	33 081 149,87
	Chap 014	Atténuations de produits	83 903 175,74	84 511 236,87
	Chap 042	Opérations d'ordre	10 125 201,08	8 422 694,73
	Chap 65	Autres charges de gestion courante	24 156 228,28	19 387 198,18
	Chap 66	Charges financières	1 915 833,45	1 987 105,61
	Chap 67	Charges exceptionnelles	1 550 858,71	3 427 123,29
	Chap 68	Dotations aux provisions	354 208,76	175 465,00
			166 784 103,70 €	159 558 466,98 €
RECETTES	Chap 002	Résultat de l'exercice précédent	1 452 297,80	6 492 248,26
	Chap 013	Atténuations de charges	251 280,06	161 870,32
	Chap 042	Opérations d'ordre	206 439,55	187 364,42
	Chap 70	Produits des services	30 215 243,82	29 898 331,75
	Chap 73	Impôts et taxes	97 123 753,09	94 876 710,10
	Chap 74	Dotations et participations	39 362 535,77	38 786 479,69
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	3 923 046,73	3 301 905,80
	Chap 76	Produits financiers	738 006,78	805 973,78
	Chap 77	Produits exceptionnels	3 372 403,93	2 549 953,20
			176 645 007,53 €	177 060 837,32 €
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT			9 860 903,83 €	17 502 370,34 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	13 291 133,75	18 764 519,42
	Chap 040	Opérations d'ordre	206 439,55	187 364,42
	Chap 041	Opérations patrimoniales	2 765 718,19	20 206 183,00
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	10 195 557,69	10 369 130,39
	Chap 27	Autres immobilisations financières	1 291,43	478 386,65
	Chap 0020	Réfection viaduc avenue du Rhône AP	26 430,07	27 514,56
	Chap 014	P.A.E. Altaïs	554 965,38	340 227,69
	Chap 031	Signalisation AP	91 013,15	74 877,78
	Chap 046	Z.A.C. de la Bouvarde	127 854,73	404 444,54
	Chap 053	Foncier Voie Urbaine AP	56 589,25	387 517,65
	Chap 055	Ehpad Annecy les Parouses	18 223,13	4 740,00
	Chap 058	Acquisitions foncières AP	122 303,08	0,00
	Chap 098	RD 1508 Gillon - Chaumontet AP	0,00	28 843,96
	Chap 119	R.D. 14 déviation de Poisy AP	485 750,82	1 120 251,10
	Chap 120	R.D. 1201 déviation de Pringy AP	28 094,85	236 054,85
	Chap 133	Projets ferroviaires AP	317 621,03	1 044 697,60
	Chap 167	Contournement AP	4 618 354,75	2 918 404,80
	Chap 169	Halle sportive du Bray AP	18 627,55	1 077 481,70
	Chap 195	Rénovation Villa Romaine AP	740 913,72	838 623,74
	Chap 198	Politique cyclable AP	2 736 578,06	2 127 670,35
	Chap 20	Immobilisations incorporelles	1 087 896,64	623 699,51
	Chap 203	Matériel éclairage public	54 621,08	192 436,54
	Chap 204	Subventions d'équipement versées	2 081 813,00	2 969 858,60
	Chap 206	Mat. informatiques & logiciels	675 358,16	684 887,43
	Chap 21	Immobilisations corporelles	1 372 387,14	1 944 456,80
	Chap 210	Subventions logements sociaux AP	2 284 633,00	1 076 733,00
	Chap 211	Aire accueil Gillon	27 962,08	9 840,26
	Chap 215	Grands Passages	47 942,40	0,00
	Chap 220	Extension ESAAA AP	86 478,69	25 944,00
	Chap 222	Elaboration P.D.U.	32 922,13	29 738,40
	Chap 223	Travaux la Cour AP	12 092,10	24 576,60
	Chap 23	Immobilisations en cours	603 539,54	1 282 946,75

	Chap 235	Travaux photovoltaïques	0,00	13 549,00
	Chap 240	RD 1201 RD 16 Crêt d'eau Prés Bouveau	44 344,15	0,00
	Chap 242	Mobil home	0,00	0,00
	Chap 244	Divers travaux sur terrains familiaux	35 940,32	191 519,80
	Chap 254	Réseau incendie	519 480,64	249 927,97
	Chap 255	Fonds Air Bois - AP	816 216,77	645 540,05
	Chap 256	Parking covoiturage A41 Annecy Nord	0,00	0,00
	Chap 258	Stratégie numérique	123 860,72	
	Chap 26	Participations et créances rattachées/participations	0,00	107 000,00
	Chap 261	EHPAD LE PRAIRIE	8 580,00	
	Chap 263	Fonds air entreprises	49 203,73	29 283,22
	Chap 264	Aide à l'acquisition des véhicules	5 928,00	
	Chap 266	PIG 2 AP	560 909,90	143 526,00
	Chap 267	Aménagements du siège	36 842,98	5 052,00
	Chap 268	Aménagements et rénovation du 6 bis	541 249,31	632 148,22
	Chap 270	Plan de mobilité Grand Annecy	0,00	42 826,97
	Chap 274	Transformation Logements EHPAD	0,00	1 890,00
	Chap 275	Aménagement centre de formation	400 537,48	26 724,00
	Chap 278	EHPAD de Gruffy	90 495,36	
	Chap 280	Travaux divers	36 963,36	12 806,40
	Chap 284	Optimisation des systèmes de chauffage AP	35 908,65	28 590,24
	Chap 285	Etudes doublement contournement Annecy RD3508	40 824,72	
	Chap 286	Aménagement rivière du Laudon - Truite de Lac	11 135,40	
	Chap 293	Foncier Agriculture - Maraichage - Habitat - Econor	2 617 827,19	
	Chap 4581	Opérations sous mandat	0,00	1 676,19
			50 747 354,82 €	71 634 112,15 €
RECETTES	Chap 040	Opérations d'ordre	10 125 201,08	8 422 694,73
	chap 041	Opérations patrimoniales	1 574 600,92	20 206 183,00
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	16 983 204,61	16 758 731,26
	Chap 13	Subventions d'investissement	1 313 413,85	159 319,71
	chap 16	Emprunts et dettes assimilées	16 466 974,35	7 762 411,00
	chap 116	Subv Les Pervenches	0,00	362 641,18
	Chap 169	Subv Halle sportive du Bray	0,00	1 289 848,89
	Chap 195	Subv Villa Romaine	125 000,00	
	Chap 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Chap 240	Passage en AP RD 1201 RD 16 crêt d'eau Prés Bou	44 344,15	
	Chap 249	Subv Papeteries Image Factory	0,00	620 000,30
	Chap 255	Fonds Air Bois - AP	146 750,00	102 000,00
	Chap 263	Fonds air Entreprises passage en AP et subvention	65 578,00	0,00
	Chap 204	Subventions d'équipement versées	24 480,00	7 520,09
	Chap 27	Autres immobilisations financières	2 433 072,73	2 651 628,24
			49 302 619,69 €	58 342 978,40 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-1 444 735,13 €	-13 291 133,75 €
		Restes à encaisser	2 257 921,41	5 050 000,00
		Restes à payer	6 432 775,40	7 808 938,79
BESOIN D'INVESTISSEMENT			-5 619 589,12	-16 050 072,54
SOLDE NET			4 241 314,71 €	1 452 297,80 €

Les comptes administratifs 2022 sont caractérisés globalement par :

- un maintien des recettes fiscales et tarifaires ;
- un taux moyen de 78 % de consommation des crédits de fonctionnement. Le contexte économique général a été marqué par le conflit ukrainien qui a engendré de fortes perturbations : Inflation des coûts de l'énergie et des matières premières, tensions sur les taux d'emprunts ;
- un taux moyen de 50 % de consommation des crédits d'investissement.

Pour ce qui concerne les dépenses, après une année de stabilisation du périmètre en 2018, puis une année 2019 marquée par l'intégration du SIPAS et de l'EPI2A, l'année 2020 qui a été principalement impactée par la crise sanitaire, l'année 2021 qui a été caractérisée par une amélioration des taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, l'année 2022 a confirmé cette trajectoire.

Pour la fiscalité et conformément au pacte de confiance adopté par le Conseil communautaire le 18 mai 2017, les recettes fiscales n'ont pas connu de hausse de taux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 166.784.103 €, soit un taux de réalisation par rapport aux crédits votés de 96 % (2021 : 96.01 %).

- Les charges à caractère général (8.475.888 € - chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 77,80 % (2021 : 84,24 %).

Cette variation de réalisation des crédits s'explique par une moindre consommation des budgets bâtiments, honoraires, maintenance, organismes de formation.

Plus particulièrement sur l'énergie, le voté 2022 a été augmenté de 200.000 € par rapport à 2021 en raison de l'augmentation importante du coût de l'électricité, cette prévision a été conforme puisque ce crédit a été consommé à 81 %.

- Les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 36.302.709 € (33.081.149 € pour l'année 2021), ce qui représente un taux de réalisation de 92,45 % (2021 : 90,92 %) par rapport aux crédits votés.

La progression constatée provient de la revalorisation du point d'indice et des décisions de renforcer la capacité de réalisation des objectifs du Grand Annecy.

Précisons : La masse salariale se répartit ainsi : hors CIAS : 10.033.322 € (2021 : 8.696.123 €) - CIAS : 26.180.489 € (2021 : 24.287.068 €).

Les créations de postes se sont échelonnées tout au long du second semestre, le budget initial n'ayant de ce fait pas été consommé entièrement et le versement de la prime cyberattaque a été effectué en 2022.

Le niveau d'occupation des emplois permanents demeure une très forte préoccupation pour l'ensemble de l'agglomération.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 24.156.228 €, soit un taux de réalisation de 98,65 % (2021 : 96,09 %), et englobent principalement :
 - la contribution au SDIS pour 6.591.115 € (2021 : 6.591.115 €) ;
 - les participations au SILA pour 1.729.155 € (2021 : 982.008 €) ;
 - la subvention versée à l'ESAAA pour 1.500.000 € (2021 : 1.500.000 €) ;
 - la subvention au CIAS pour 5.198.538 € (2021 : 4.268.295 €) ;
 - la subvention budget annexe transports pour 1.987.959 € (2021 : 1.040.045 €) ;
 - la subvention budget annexe Semnoz pour 855.020 € (2021 : 643.000 €).

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57, ces subventions ont été transférées du chapitre 67 au chapitre 65.

- Les reversements de recettes (chapitre 014) d'un montant de 83.903.175 € (2021 : 84.511.236 €) sont conformes aux décisions de la CLECT et regroupent notamment :
 - l'attribution de compensation pour 82.448.974 € ;
 - le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 1.453.331 € (2021 : 1.646.039 €).
- Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 1.915.833 € (2021 : 1.987.105 €).
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comptabilisent le subvention d'équilibre au budget annexe Pépinières pour un montant total de 1.439.670 € (2021 : 3.427.123 €). Dans la cadre de la mise en place de la M57 certaines subventions affectées au chapitre 67 ont été basculée au chapitre 65.
- Les dotations et provisions semi-budgétaires (chapitre 68) comprennent, pour 2022, une provision pour réparations dans les EHPAD pour 354.208 €.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) couvrent notamment la dotation aux amortissements des immobilisations.

Recettes : 100,80 % (2021 : 101,02 %).

1) Divers

- Produits des services (chapitre 70) : 99 % de réalisation, il s'agit principalement du remboursement du CIAS pour les salaires (2021 : 103,92 %). Ce qui explique cette légère différence par rapport à 2021, c'est le fait qu'en 2022 il n'y ait aucun produit issu d'une vente ou d'une cession.

2) La fiscalité (chapitre 73)

Après deux années de crise sanitaire, la fiscalité redevient dynamique sur le territoire, hormis pour la CVAE, calculée sur le chiffre d'affaires N-2.

- TFB :

Taux : 1,69 %.

CA 2022 : 5.382.678 € pour 314.709.194 € de bases nettes (CA 2021 : 5.067.083 € pour 300.169.225 € de bases).

Les bases nettes ont augmenté de 4,84 % de 2021 à 2022 (2,44 % de 2020 à 2021 ; 2,56 % de 2019 à 2020 ; 3,37 % de 2018 à 2019) avec un taux de croissance annuel moyen de 3,59 % de 2017 à 2022 (évolution nominale).

Evolution physique des locaux révisés (= locaux professionnels et commerciaux) 3,90 % (2020 à 2021 : 0,20 % - 2019 à 2020 : 0,50 % - 2018 à 2019 : 1,85 %).

Evolution physique des locaux non révisés (= locaux à usage d'habitation et assimilés) 3,52 % (2020 à 2021 : 1,99 % - 2019 à 2020 : 2,27 % - 2018 à 2019 : 2,07 %).

- TFNB :

Taux : 6,40 %.

CA 2022 : 114.691 € pour 1.786.498 € de bases (CA 2021 : 112.078 € pour 1.738.634 € de bases).

Les bases TFNB ont augmenté de 2,21 % entre 2021 et 2022 (3,29 % entre 2020 et 2021 - 4,68 % entre 2019 et 2020 - 4,85 % entre 2018 et 2019).

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017/2022 est de 3,76 %.

- TAFNB :

CA 2022 : 186.211 € (CA 2021 : 183.040 €).

Les bases TAFNB ont augmenté de 1,74 % (7,72 % de 2020 à 2021 – 13,43 % de 2019 à 2020 – 12,88 % de 2018 à 2019).

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017/2021 est de 8,90 %.

Cette forte évolution est due au reclassement de terrains agricoles et sols de propriétés bâties en « terrains à bâtir » notamment lors de rachat par promoteur.

- TH :

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée par la loi de finances 2020 et compensée par une fraction de TVA (29.038.458 € encaissés en 2022).

CA 2022 : 2.857.014 € pour 38.013.413 € de bases résiduelles (résidences secondaires + biens divers passibles de TH) (CA 2021 : 2.824.317 € pour 36.812.514 € de bases résiduelles).

Les bases TH ont augmenté de 3,26 % entre 2021 et 2022.

- CFE :

CA 2022 : 21.655.535 € pour 90.347.484 € de bases (CA 2021 : 20.777.719 € pour 86.604.614 € de bases).

Le produit de CFE a progressé de 4,22 % entre 2021 et 2022. Quant aux bases, elles ont augmenté de 4,30 % entre 2021 et 2022.

- CVAE :

CA 2022 : 18.107.649 € (CA 2021 : 20.363.865 € - CA 2020 : 21.473.750 €).

Le produit de CVAE, calculé sur la valeur ajoutée 2020, a diminué de -11 % entre 2021 et 2022 (-5,45 % entre 2020 et 2021 - 2,84 % entre 2019 et 2020 - 14 % entre 2018 et 2019).

- TASCOT :

CA 2022 : 3.591.140 € (CA 2021 : 3.401.163 € - CA 2020 : 3.644.250 €).

Le montant de la TASCOT 2022 par rapport à la TASCOT 2021 est en augmentation de 5,59 %.

- IFER :

CA 2022 : 1.095.885 € (CA 2021 : 1.073.476 € - CA 2020 : 1.043.868 €).

Le produit des IFER a augmenté de 2,09 % de 2021 à 2022 (2,83 % de 2020 à 2021).

- DCRTP : le montant est figé.

CA 2022 : 5.937.183 € (CA 2021 : 5.937.183 € - CA 2020 : 5.937.183 €).

- DGF :

◇ Dotation d'intercommunalité (DI)

CA 2022 : 1.620.533 € (CA 2021 : 1.446.133 € - CA 2020 : 1.299.172 €).

Avec la refonte de la DI en 2019, le Grand Annecy est pris en charge dans le système de plafonnement national, la DI qu'il devrait toucher aurait dû se situer autour de 1,8 M€ mais comme la DI ne peut pas augmenter de plus de 10 % d'une année sur l'autre, son montant est limité à 110 % de l'année précédente.

◇ Dotation de compensation des groupements de communes (variable d'ajustement nationale).

CA 2022 : 22.927.558 € (CA 2021 : 23.441.767 € - CA 2020 : 23.912.714 €).

La dotation de compensation a diminué de 2,19 % entre 2021 et 2022 (1,96 % entre 2020 et 2021 - 1,83 % de 2019 à 2020 - 2.30 % de 2018 à 2019).

- FNGIR : Son montant est plafonné.

CA 2022 : 11.036.321 €.

- FPIC :

CA 2022 : 1.453.331 € (CA 2021 : 1.597.396 €).

Le FPIC a diminué de 9 % entre 2021 et 2022 (+ 0.33 % entre 2020 et 2021) du fait d'une baisse du potentiel financier agrégé plus importante au niveau territorial (- 2,03 %) qu'au niveau national (- 0,19 %).

- Fonds Genevois :

CA 2022 : 2.815.842 € (CA 2021, : 2.508.606 € - CA 2020 : 2.515.132 €).

Les fonds genevois ont augmenté de 12 % entre 2021 et 2022.

En 2022, le nombre de frontaliers a progressé de 418 personnes par rapport à 2021.

Par ailleurs, la commission permanente du Département a augmenté la quote-part à destination des intercommunalités de 9 à 10 %.

3) Allocations compensatrices : (Chapitre 74).

◇ Compensation CET :

CA 2022 : 4.821.977 € (CA 2021 : 4.352.152 € - CA 2020 : 674.884 €).

Suite à la mise en place du plan de relance de l'économie en 2021, la moitié des bases de CFE des établissements industriels est exonérée et compensée par l'Etat, d'où l'augmentation de la compensation CET entre 2020 et 2021.

La compensation CET a augmenté de 10,79 % entre 2021 et 2022 notamment sous l'effet d'une reprise des créations d'entreprises.

◇ Compensation TF :

CA 2022 : 208.747 € (CA 2021 : 193.974 € - CA 2020 : 6.227 €).

La compensation TF a augmenté entre 2020 et 2021 du fait de la réduction de moitié des bases de TF des établissements industriels avec le plan de relance de l'économie dès 2021.

Celle-ci a augmenté de 7,62 % entre 2021 et 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 : Le montant 2022 pour 2.765.718 € (2021 : 20.206.183 €).

« Opérations patrimoniales » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de régularisations d'écritures liées au patrimoine, équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2021, la somme de 20,2 M€ constatait, en dépense et en recette, l'annulation des écritures de transfert de patrimoine de BSN (sur demande de la DDFIP).

En 2022, les frais d'études antérieurs ont fait l'objet d'un apurement pour 1,6 M€ (en recettes) et ont été intégrés aux imputations définitives (204.../21.../23...) en dépenses. De cette manière, ils seront amortis dès 2023.

Par ailleurs, la DDFIP a demandé d'apurer le compte 1069 pour 1,2 M€ avant le passage en M57. D'où l'écriture seulement en dépense (contre-partie gérée directement par la DDFIP).

Dépenses d'équipement : 57,7 % (2021 : 58 %).

Voté 2022 : 46.863.021 € (2021 : 58.568.072 €)

Réalisé 2022 : 27.054.223 € (2021 : 33.969.491 €)

Dont principalement :

- Contournement : 4.618.354 €
- Acquisitions foncières : 2.740.130 €
- Politique cyclable : 2.736.578 €
- Logements sociaux : 2.284.633 €
- Equipements informatiques, travaux, équipements divers : 1.334.893 €
- Fonds air bois : 816.216 €
- EHPAD : 870.395 €
- Voiries : 682.031 €
- FIG 2 : 560.909 €
- PAE Altaïs : 554.965 €
- Aménagement 6 bis : 541.249 €
- Réseau incendie : 519.480 €
- Aménagement centre de formation Papèteries : 400.537 €
- Ferroviaire : 317.621 €
- Gens du voyage : 75.904 €

- Halle sportive du Bray : 18.627 €

Les autres dépenses d'investissement comprennent essentiellement :

Le remboursement de capital d'emprunts :

Dettes propres GA = 8.403.031,01 €
Dettes EHPAD = 1.792.526,68 €

Recettes :

Les dépenses d'investissement sont financées par 49.302.619 € (2021 : 58.342.978 €) de recettes dont :

- Recettes propres :
 - 1.572.815 € de subventions diverses
 - 933.132 € de FCTVA
 - 146.750 € de subventions pour le Fonds Air Bois
- Emprunts et recettes assimilées : 16.466.974 €

Réalisation d'emprunts : 15.214.716 €

dettes propres GA = 15.000.000 € dont 5 M€ auprès du Crédit Foncier de France (solde de la consultation 2021, taux fixe 0,66 % sur 20 ans) et 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne (reste 2 M€ à mobiliser en 2023, taux variable livret A + 0,18 % sur 25 ans).

dettes EHPAD = 212.508 € solde de prêts CARSAT pour la Cour et la Villa Romaine

Plusieurs baux à constructions ont été encaissés pour 1.252.108 €.

- Écritures d'ordre :
 - 10.125.201 € qui comprennent principalement les amortissements des immobilisations (2021 : 8.422.694 €) ;
- Autofinancement :

Le besoin de financement de la section d'investissement de 5.619.589,12 € (2021 : 16.050.072 €, 2020 : 15.659.650 €) sera financé par l'excédent de la section de fonctionnement de 9.860.903 € (2021 : 17.502.370 €, 2020 : 22.151.898 €).

Le solde net restant après financement des investissements et des restes à réaliser, soit 4.241.314 € (2021 : 1.452.297 €, 2020 : 6.492.248 €) sera affecté en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2023.

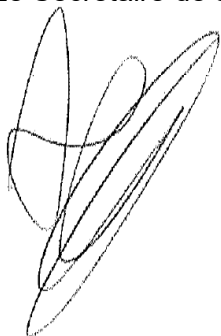
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget principal.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90
NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.